Envoyé en préfecture le 25/07/2023 Recu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID: 038-213802374-20230721-DEL\_2023\_33-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation: 13 juillet 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger,

JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

## NOMBRE DE CONSEILLERS

**ELUS: 11** 

POUR: 10

**EN FONCTION: 11** PRESENTS: 9 VOTANTS: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## Délibération n° 2023/33 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- GONON Théo: du 19 juin au 21 juillet 2023 à temps complet,
- FASCICOLO Iléna: du 10 au 21 juillet 2023 à temps complet,

Décision du 10 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise CHOUVET pour le fleurissement de la commune. Montant du devis : 3 451,55 € TTC.

Décision du 10 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise CHOUVET pour l'achat groupé des fleurs des habitants. Montant du devis : 1 427,03 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise La BAMBOCHE pour la présentation d'un spectacle pour les écoles à l'automne. Montant du devis : 640,00 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise DIRECT SIGNALETIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation. Montant du devis : 2 077,82 € TTC.

Décision du 22 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture de deux tables de pique-nique à sceller. Montant du devis : 1 293,60 € TTC.

Décision du 26 juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ARTELIA pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le by-pass des fosses septiques des habitants du village (phase diagnostic et chiffrage des travaux à réaliser). Montant du prix unitaire (par fosse septique) : diagnostic = 290 € HT / unité ; définition des travaux à réaliser = 255 € HT / unité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

2 5 JUIL, 2023

Date de publication :

2 5 JUIL. 2023



